



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 14 février 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
Révision du PLU
de Sainte-Juliette-sur-Viaur (12)**

**n°saisine 2018-5679
n° MRAe 2018AO10**

Par mail reçu à la DREAL le 13 novembre 2018, la communauté de commune Pays Ségali a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du PLU de Sainte-Juliette-sur-Viaur, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 février 2018 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).